



# Une nouvelle taxe auto qui pèse sur les familles nombreuses

Analyse de la réforme  
de la taxe de mise en circulation en Wallonie

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Aout 2023

## Résumé

À l'été 2022, la Ligue des familles a demandé à être consultée sur la réforme de la fiscalité automobile en Wallonie suite à l'interpellation de nombreuses familles. Celles-ci craignaient de devoir payer des sommes importantes pour leurs véhicules familiaux, plus lourds et puissants que la moyenne des automobiles, sans qu'elles aient la possibilité d'opter pour des voitures de format plus modeste.

La Ligue des familles a rendu un premier avis fin août 2022 dans lequel elle s'inquiétait de l'augmentation quasi générale des taxes de mise en circulation et de circulation pour les voitures familiales (6 ou 7 places), seules voitures à la disposition des familles nombreuses et des augmentations également significatives pour les voitures familiales 5 places.

Depuis, le Gouvernement a modifié cet avant-projet sur base des différents avis recueillis. Une nouvelle version de cette réforme a été adoptée en 3<sup>e</sup> lecture par le gouvernement wallon le 29 juin 2023 et votée en commission en juillet. Ce décret, qui doit encore être voté en séance plénière, concernerait les taxes de mise en circulation et entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour toute nouvelle immatriculation (voiture neuve comme voiture d'occasion). La taxe de circulation annuelle actuelle reste finalement, quant à elle, en vigueur<sup>1</sup>.

La Ligue des familles a examiné quels seraient les montants de cette future taxe de mise en circulation pour les voitures familiales en les comparant à la taxe de mise en circulation actuellement en vigueur. Nous avons à la fois fait cette comparaison pour des voitures neuves et pour des voitures d'occasion, car 73% des immatriculations en Wallonie concernent des voitures particulières d'occasion (pour 27% de voitures neuves). Il en ressort que pour les voitures neuves comme les voitures d'occasion, environ deux tiers d'entre elles ont une taxe de mise en circulation plus élevée qu'actuellement.

---

<sup>1</sup> Philippe Henry, 2023. Communiqué de presse : « fiscalité automobile : la réforme se concentrera sur la taxe de mise en circulation ». 28 avril 2023. Consulté le 3 mai 2023. Disponible à l'adresse : <https://henry.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/presse/fiscalite-automobile--la-reforme-se-concentrera-sur-la-taxe-de-mise-en-circulation.html>

## Table des matières

<b>A. Méthodologie.....</b>	<b>4</b>
<b>B. Comment est calculée la taxe de mise en circulation actuelle ?.....</b>	<b>4</b>
<b>C. Comment sera calculée la future taxe de mise en circulation ?.....</b>	<b>4</b>
<b>D. Différence entre la taxe actuelle et la future taxe .....</b>	<b>5</b>
1. Voitures d'occasion .....	5
2. Voitures neuves .....	5
2.1 Voitures familiales 6-7 places .....	5
2.2 Voitures 5 places .....	6
<b>E. Les demandes de la Ligue des familles.....</b>	<b>6</b>
1. Augmenter la réduction pour familles nombreuses à 300 euros.....	6
2. Permettre aux familles de connaître le montant de la future taxe .....	7
3. Octroyer la réduction famille nombreuse pour une 2 <sup>e</sup> voiture.....	7
4. Mieux prendre en compte les familles nombreuses recomposées.....	7
5. Garantir la prévisibilité de la taxe.....	8
<b>F. Tableaux.....</b>	<b>9</b>
1. Comparaison pour les voitures neuves .....	9
2. Comparaison pour les voitures d'occasion (3 ans en juillet 2025) .....	12

## A. Méthodologie

La Ligue des familles s'est penchée à la fois sur les voitures neuves et les voitures d'occasion.

En ce qui concerne les voitures neuves, nous avons examiné avant tout les voitures 6 ou 7 places disponibles en Belgique en août 2023. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit de voitures 5 places pour lesquelles il y a moyen de sélectionner une option permettant d'ajouter deux sièges rabattables. À partir des données rendues publiques par les constructeurs (émissions de CO<sub>2</sub>, masse maximale autorisée, etc.), nous avons calculé, pour 27 modèles de voitures de minimum 6 places de différentes marques, le montant de la taxe de mise en circulation. Nous avons choisi des modèles essence, diesel, hybrides et électriques.

En ce qui concerne les voitures d'occasion, nous nous sommes mis dans la situation d'une famille voulant acheter, au moment de l'entrée en vigueur de cette réforme (1<sup>er</sup> juillet 2025), une voiture d'occasion vieille de 3 ans. Nous avons calculé la taxe de mise en circulation pour 28 voitures 6-7 places qui étaient disponibles neuves à la vente en août 2022.

## B. Comment est calculée la taxe de mise en circulation actuelle ?

La taxe de mise en circulation existante est calculée sur base de deux composantes. La première prend en compte la puissance du moteur et son ancienneté et, en fonction de ces paramètres, attribue un montant fixe. Plus la voiture est puissante, plus le montant est important. Pour un véhicule de même puissance, le montant est dégressif selon l'ancienneté. Le montant minimum de la taxe est de 61,5 euros.

À ce premier montant, s'ajoute un éco-malus qui est calculé sur base des émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules émettant plus de 145 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre. Un montant fixe par tranche d'émission est ajouté au premier montant ci-dessus. Plus le moteur émet du CO<sub>2</sub>, plus l'éco-malus est important. Le montant minimum de l'éco-malus est de 0 euro et de maximum 2500 euros. Une réduction pour les familles nombreuses est prévue. Si la famille a trois enfants, une réduction d'une tranche sur les émissions de sa voiture est prévue. Dans le cas d'une famille de 4 enfants à charge ou plus, c'est une réduction de deux tranches qui est prévue.

Pour les voitures électriques, le montant de la taxe de mise en circulation est fixé à 61,5 euros.

## C. Comment sera calculée la future taxe de mise en circulation ?

La future taxe reprend certains éléments du système actuel comme le montant de base qui est basé sur les montants actuels définissant la puissance du véhicule. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont également prises en compte ainsi que la masse maximale autorisée du véhicule. Le type de carburant est un quatrième facteur pris en compte dans la formule de calcul : moins le carburant est polluant, plus ce coefficient multiplicateur est faible (1 pour les voitures essence/diesel et 0,09 pour les véhicules électriques ou à l'hydrogène dont la puissance du moteur en kilowatts est inférieure ou égale à 120 kW).

Le montant minimum de cette taxe est de 50 euros et de maximum 9000 euros. **Une réduction de 100 euros pour les familles nombreuses (de 3 enfants et plus)** sur le montant de la taxe est prévue. Cette réduction n'est applicable que pour les véhicules ayant une masse maximale comprise entre 1838 kg et 2750 kg.

Pour les voitures d'occasion, le montant de base qui est diminué selon le nombre d'années du véhicule. Ce montant ne peut pas être inférieur à 61,5 euros.

## D. Différence entre la taxe actuelle et la future taxe

### 1. Voitures d'occasion

En Wallonie, depuis 1985, les voitures particulières d'occasion sont plus nombreuses à être immatriculées que les voitures particulières neuves. En 2022, 73% des immatriculations en Wallonie concernaient des voitures particulières d'occasion et 27% des voitures particulières neuves<sup>2</sup>.

Sur 28 voitures familiales 6-7 places analysées, la taxe de mise en circulation (niveau « occasion ») augmentera pour 19 d'entre elles. Pour 6 modèles cette augmentation se compte en dizaines d'euros, pour 8 modèles en centaines d'euros et pour 5 modèles en milliers d'euros. Un tableau des montants est disponible à la fin de ce document.

21 de ces modèles peuvent bénéficier de la réduction « familles nombreuses ». Une fois appliqués, 15 modèles auront toujours malgré tout une taxe de mise en circulation supérieure à la taxe actuelle.

Pour les 8 voitures familiales 5 places d'occasion examinées, aucune taxe de mise en circulation ne coûtera par contre plus cher que la taxe actuelle.

Nous déplorons que la taxe applicable aux voitures familiales soit dans la majorité des cas plus chère qu'actuellement. Ce sera un coût supplémentaire porté par les familles nombreuses alors qu'elles n'ont pas d'autre choix que d'opter pour de grandes voitures au vu de leur configuration familiale. Par exemple, **la taxe de la Renault Espace d'occasion coûtera 419€ de plus qu'actuellement (394€ de plus pour les familles qui peuvent bénéficier de la réduction famille nombreuse), la Ford S-Max 327€, la Peugeot Rifter électrique 331€ (232€ avec la réduction).**

### 2. Voitures neuves

#### 2.1 Voitures familiales 6-7 places

**Sur 27 modèles de voitures 6-7 places analysés, la taxe de mise en circulation augmentera pour 16 d'entre eux.** Pour 9 modèles, cette augmentation se chiffre à plusieurs centaines d'euros et pour 4 modèles en milliers d'euros. Un tableau détaillé des montants est disponible à la fin de ce document.

11 véhicules de notre échantillon ne rentrent pas dans les conditions (de masse maximale autorisée) pour bénéficier de la réduction de 100 euros sur la taxe de mise en circulation pour les familles nombreuses.

---

<sup>2</sup> IWEPS, 2023. Parc automobile et immatriculations. 1<sup>er</sup> juin 2023. Consulté le 31 août 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/parc-automobile-immatriculations/>

Si l'on applique la réduction « familles nombreuses » de 100€ pour les véhicules pour lesquels elle est applicable, la taxe de mise en circulation reste plus élevée qu'actuellement pour 15 des 27 voitures familiales examinées. Pour 2 modèles, l'augmentation se compte en dizaine d'euros par rapport à la taxe actuelle. Pour 9 modèles, l'augmentation se compte en centaines (4 modèles) et pour 4 en milliers d'euros.

La Ligue des familles attire dès lors l'attention sur **le coût que représentera cette réforme pour des familles qui optent non pas pour des véhicules de luxe, ni pour des SUV utilisés pour le plaisir, mais bien pour des véhicules choisis pour l'aspect pratique et leur taille suffisante pour se déplacer avec enfants.** C'est ainsi le cas de la Renault Grand Scenic, donc la TMC augmenterait de 124€ ou de la Volkswagen Touran (+159€)...

## 2.2 Voitures 5 places

Nous avons également effectué les calculs pour 9 modèles de voitures 5 places ayant de grands coffres, à titre d'exemples de véhicules-types utilisés par des familles moins nombreuses : Skoda Octavia, Opel Astra, Renault Kangoo et VW Golf. Deux de ces modèles sont hybrides et deux sont électriques.

**Parmi les 9 modèles étudiés, 8 ont une taxe de mise en circulation inférieure à la taxe actuelle.**

La hausse de TMC ne concerne qu'un seul véhicule, la Renault Mégane Estate, et est très modique puisque l'augmentation est de 24 euros. C'est une bonne nouvelle pour la Ligue des familles ; dans la précédente mouture du texte seuls, deux modèles avaient une TMC inférieure à la TMC actuelle.

Mais rappelons que ces modèles sont trop petits pour les familles nombreuses qui ne peuvent pas y installer plusieurs sièges enfants à l'arrière avec un ou plusieurs enfants plus âgé(s). Au-delà des sièges enfants, ce sont aussi toutes les affaires d'une famille qu'il faut rentrer dans cette voiture (poussette, vélos et trottinettes enfants, bagages, etc.), ce qui peut dissuader les familles d'acheter ce type de voiture et les faire opter pour des modèles plus grands.

## E. Les demandes de la Ligue des familles

### 1. Augmenter la réduction pour familles nombreuses à 300 euros

Pour la Ligue des familles, le projet de taxe revu par le Gouvernement est déjà plus équilibré que dans sa précédente version. Dans cette ancienne version, le montant de la taxe de mise en circulation sur les voitures familiales était encore plus important que dans le modèle actuel : 24 modèles de voiture de minimum 6 places sur 28 avaient une TMC supérieure à la celle actuellement en vigueur et 6 modèles 5 places sur les 8 étudiés avaient une TMC supérieure.

Cependant, malgré l'évolution du texte, **la proportion de voitures familiales impactées négativement est trop élevée et réduit les choix qui s'offrent aux familles. La Ligue des familles demande que la réduction pour familles nombreuses de 100 euros soit augmentée à 300 euros**, ce qui passerait à 16 modèles (au lieu de 11 modèles) les voitures ayant une taxe de mise en circulation inférieure ou égale à la taxe actuelle pour les voitures neuves et à 18 modèles pour les voitures d'occasion.

## 2. Permettre aux familles de connaître le montant de la future taxe

La Ligue des familles demande que la Région wallonne mette à disposition des familles un site internet permettant de connaître le montant de la taxe de circulation à payer pour chaque modèle de voiture neuve, mais aussi d'occasion. Il est difficile pour une famille souhaitant acheter un véhicule d'occasion d'il y a 5, 8, 10 ans de connaître la masse maximale autorisée de cette voiture ou d'autres paramètres nécessaires pour calculer le montant de la taxe.

Le montant de cette taxe, qui peut monter à plusieurs centaines voire milliers d'euros pour des voitures familiales 6-7 places, y compris d'occasion, est un élément décisif dans le choix d'une voiture familiale.

## 3. Octroyer la réduction famille nombreuse pour une 2<sup>e</sup> voiture

La réduction famille nombreuse n'est valable que pour une seule voiture par ménage. Au regard des besoins supplémentaires en matière de mobilité liés aux enfants (école, crèche, activités extrascolaires...) et du ménage (courses...), particulièrement pour les familles habitant en zone rurale, cette réduction à une seule voiture par ménage est trop stricte. Quand un parent dépose ses enfants à l'école le matin et qu'un autre va les chercher le soir, dans des zones mal desservies par les transports en commun comme il en existe beaucoup en Wallonie, difficile de faire l'économie d'une deuxième voiture. Si les parents doivent payer le prix plein de la taxe de mise en circulation pour celle-ci, la réforme pèsera d'autant plus lourd sur leurs épaules. Une réduction famille nombreuse pour une seconde voiture dans le ménage devrait être prévue.

## 4. Mieux prendre en compte les familles nombreuses recomposées

La Ligue des familles se félicite que le Gouvernement ait suivi partiellement sa recommandation de faire bénéficier les familles nombreuses recomposées de la réduction de 100 euros. Cependant, pour en bénéficier, les familles recomposées doivent pouvoir produire une composition de ménage, prouver qu'elles reçoivent les allocations familiales pour tous les enfants, disposer d'un jugement, accord notarié, accord d'un médiateur agréé.

Mais suite à une séparation, la plupart du temps, seul un des deux parents a les enfants sur sa composition de ménage ou perçoit les allocations familiales. La plupart des parents ne disposent en outre pas d'un jugement ou accord notarié pour organiser la garde des enfants : 51% d'entre eux s'arrangent à l'amiable, sans passer par la justice, par un notaire ou un médiateur agréé<sup>3</sup>. Le parent qui a la garde partagée de ses enfants, mais qui ne perçoit pas les allocations familiales, n'a pas ses enfants sur sa composition de ménage et a organisé cette garde alternée via un accord à l'amiable ne pourra pas bénéficier de cette réduction. **Tel que conçu actuellement, le projet de décret ne permet pas à suffisamment de familles nombreuses recomposées de bénéficier de la réduction.**

---

<sup>3</sup> Ligue des familles, 2022. Baromètre des parents 2022. Disponible à l'adresse : <https://liguedesfamilles.be/storage/23805/221122-Barom%C3%A8tre-2022-OK.pdf>

**Autre point problématique, seuls les parents ayant une garde alternée égalitaire (50-50) peuvent demander cette réduction** et à condition que cette autorité parentale conjointe soit explicitement mentionnée dans le document servant de preuve.

Premièrement, de nombreuses familles en garde alternée n'ont pas une garde égalitaire. D'après le baromètre de la Ligue des familles, seuls 28% des parents séparés ont opté pour ce mode de garde<sup>4</sup>. **Qu'est-ce qui justifie que les parents ayant la garde de leurs enfants 30 ou 40% du temps ne bénéficient d'une telle réduction ? N'ont-ils pas besoin d'une voiture suffisamment grande quand tous les enfants sont sous leur toit ?**

Ensuite, cette garde égalitaire doit être mentionnée en toutes lettres dans le jugement/ accord notarié/ accord d'un médiateur. Or dans ces documents, il est parfois mentionné que l'hébergement se fera une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre sans utiliser le mot « égalitaire ». En matière de coparentalité fiscale, qui repose sur les mêmes principes que détaillés ci-dessus, l'administration fiscale refuse les jugements/accords ne mentionnant pas en toutes lettres l'hébergement égalitaire bien que ce soit formulé d'une autre manière dans le document. La Ligue des familles s'inquiète qu'une telle pratique puisse se développer au sein de l'administration fiscale wallonne et qu'un contentieux identique à ce qui existe au niveau fédéral se développe.

## 5. Garantir la prévisibilité de la taxe

Le Gouvernement avait annoncé dès la déclaration de politique régionale en 2019 son souhait de maintenir la neutralité budgétaire de la réforme : « la taxe de circulation et la taxe de mise en circulation seront revues, à fiscalité globale inchangée, pour les moduler en fonction des émissions de CO2 et de la masse/puissance. L'objectif est notamment d'encourager des voitures moins puissantes et moins lourdes et dès lors moins polluantes ».

La Ligue des familles s'en inquiète. **Si la nouvelle taxe de mise en circulation produit les effets escomptés - encourager l'achat de voitures moins polluantes -, cela aboutira à une diminution du rendement de cette taxe et le Gouvernement devra la revoir à la hausse pour garantir le même montant de recettes régionales.** L'achat d'une voiture est l'une des plus grosses dépenses pour le budget d'une famille, planifiée parfois très longtemps à l'avance. La prévisibilité de la taxe à payer lors d'un tel achat risque, dès lors, de ne plus être assurée.

---

<sup>4</sup> *Idem.*



## F. Tableaux

### 1. Comparaison pour les voitures neuves

	Modèle aout 2023	TMC actuelle + éco-malus en €	TMC future en €	Différence de TMC	Réduction familles nombreuses pour la future TMC applicable?	TMC actuelle avec la réduction familles nombreuses en € (3enfants)	TMC future avec la réduction familles nombreuses en €	Différence de TMC avec réduction familles nombreuses
<b>Audi</b>	Q7 diésel	5657	9000	+ 3343 €	non	5557	9000	+ 3443 €
<b>BMW</b>	X7 essence	5957	9000	+ 3043 €	non	5657	9000	+ 3343 €
<b>Citroën</b>	Ë-Space Tourer électrique	61,5	50	- 12 €	non	61,5	50	- 12 €
<b>Citroën</b>	Ë-Berlingo XL électrique	61,5	50	- 12 €	oui	61,5	50	- 12 €
<b>Dacia</b>	JOGGER Essential hybride essence LPG	123	101	- 22 €	oui	123	50	- 73 €
<b>Dacia</b>	JOGGER Essential essence	123	118	- 5 €	oui	123	50	- 73 €
<b>Ford</b>	Nouveau Tourneo Custom Trend diésel	995	1226	+ 231 €	non	870	1226	+ 356 €
<b>Ford</b>	Grand Tourneo Connect essence	298	165	- 133 €	oui	223	65	- 158 €
<b>Hyundai</b>	Santa Fe hybride essence -électrique	4957	5894	+ 937 €	oui	4957	5794	+ 837 €
<b>Kia</b>	Sorento Pulse hybride essence-électrique	5057	6087	+ 1030 €	oui	4957	5987	+ 1030 €
<b>Opel</b>	Combo Life électrique	61,5	767	+ 705 €	non	61,5	767	+ 705 €
<b>Opel</b>	Zafira électric Life électrique	61,5	50	- 12 €	non	61,5	50	- 12 €
<b>Peugeot</b>	E Traveller électrique	61,5	73	+ 12 €	non	61,5	73	+ 12 €
<b>Peugeot</b>	5008 SUV hybride essence-électrique	495	434	- 61 €	oui	495	334	- 161 €
<b>Peugeot</b>	Rifter Standard électrique	61,5	74	+ 13 €	non	61,5	74	+ 13 €
<b>Renault</b>	TRAFIC combi passenger diésel	498	273	- 225 €	non	498	273	- 225 €
<b>Renault</b>	Espace hybride essence-électrique	2478	1896	- 582 €	oui	2478	1796	- 682 €
<b>Renault</b>	Grand SCENIC essence	967	1091	+ 124 €	oui	867	991	+ 124 €
<b>SEAT</b>	Tarraco Move diésel	867	1116	+ 249 €	oui	867	1016	+ 149 €
<b>Skoda</b>	Kodiaq essence	967	821	- 146 €	non	867	821	- 46 €
<b>Tesla</b>	Model X électrique	61,5	1726	+ 1665 €	oui	61,5	1626	+ 1565 €
<b>Toyota</b>	Highlander hybride essence-électrique	2578	3155	+ 577 €	oui	2478	3055	+ 577 €
<b>Toyota</b>	Proace Comfort diésel	1367	1792	+ 425 €	oui	1242	1692	+ 450 €

Une taxe auto plus élevée pour les voitures familiales  
 Analyse de la réforme wallonne de la taxe de mise en circulation

<b>Volkswagen</b>	Caddy Maxi diesel	123	158	+ 35 €	oui	123	58	- 65 €
<b>Volkswagen</b>	Tiguan Allspace Life diesel	867	1072	+ 205 €	oui	867	972	+ 105 €
<b>Volkswagen</b>	Le Touran essence	967	1126	+ 159 €	oui	867	1026	+ 159 €
<b>Volvo</b>	XC90 hybride essence-électrique	4957	1310	- 3647 €	non	4957	1310	- 3647 €

Liste de voitures arrêtée en aout 2023.

Une taxe auto plus élevée pour les voitures familiales  
Analyse de la réforme wallonne de la taxe de mise en circulation

Marque	Modèle	TMC actuelle + éco-malus (en €)	TMC future (en €)	Différence de TMC	Réduction familles nombreuses pour la future TMC applicable?
<b>Ford</b>	Focus hybride	495	390	- 105 €	oui
<b>Opel</b>	New Astra Edition essence	495	484	- 11 €	oui
<b>Peugeot</b>	2008 Active électrique	61,5	50	- 12 €	oui
<b>Renault</b>	Kangoo E-tech électrique	61,5	57	- 4 €	oui
<b>Renault</b>	Mégane Estate essence	867	891	+ 24 €	oui
<b>Skoda</b>	Octavia Combi diesel	123	84	- 39 €	non
<b>Skoda</b>	Super Combi essence	867	762	- 105 €	non
<b>Toyota</b>	Corolla Touring Sports hybride	867	548	- 319 €	oui
<b>Volkswagen</b>	Golf Life diesel	123	102	- 21 €	oui

Liste de voitures arrêtée en août 2023.

## 2. Comparaison pour les voitures d'occasion (3 ans en juillet 2025)

Marque	Modèle 6-7 places	Carburant	TMC actuelle + éco-malus en €	TMC future en €	Différence de TMC	Réduction familles nombreuses pour la future TMC applicable ?	TMC actuelle avec la réduction familles nombreuses (3 enfants) en €	TMC future avec la réduction familles nombreuses en €	Différence de TMC avec réduction familles nombreuses
BMW	Serie 2 space tourer	essence	86,1	108	+ 22 €	oui	86,1	50	- 36 €
BMW	X5	diésel	3969,9	7836	+ 3866 €	non	3844,9	7836	+ 3991 €
Citroën	Berlingo XL	essence	86,1	85	- 1 €	oui	86,1	50	- 36 €
Citroën	Berlingo XL	diésel	86,1	81	- 5 €	oui	86,1	50	- 36 €
Citroën	Grand C4 space tourer	essence	346,5	414	+ 67 €	oui	346,5	314	- 33 €
Dacia	Jogger	LPG	86,1	71	- 15 €	oui	86,1	50	- 36 €
Dacia	Jogger	essence	86,1	83	- 3 €	oui	86,1	50	- 36 €
Ford	S-Max	hybride	1834,6	2162	+ 327 €	oui	1734,6	2062	+ 327 €
Ford	Galaxy	diésel	1834,6	2773	+ 939 €	oui	1734,6	2673	+ 939 €
Ford	S-Max	diésel	781,9	986	+ 204 €	oui	706,9	886	+ 179 €
Ford	Explorer	hybride	3569,9	5404	+ 1834 €	non	3469,9	5404	+ 1934 €
Hyundai	Santa Fe	hybride	3469,9	1105	- 2365 €	oui	3469,9	1005	- 2465 €
Opel	Combi	électrique	61,5	50	- 12 €	oui	61,5	50	- 12 €
Opel	Zafira	électrique	61,5	51	- 11 €	non	61,5	51	- 11 €
Peugeot	5008	essence	346,5	418	+ 72 €	oui	346,5	318	- 28 €
Peugeot	Rifter	électrique	61,5	393	+ 331 €	oui	61,5	293	+ 232 €
Peugeot	Traveller	électrique	61,5	53	- 9 €	non	61,5	53	- 9 €
Renault	Gran Scenic	essence	706,9	790	+ 83 €	oui	606,9	690	+ 83 €
Renault	Espace	diésel	1042,3	1461	+ 419 €	oui	967,3	1361	+ 394 €
SEAT	TARRACO	essence	706,9	860	+ 153 €	oui	606,9	760	+ 153 €
Skoda	Kodiaq	essence	706,9	806	+ 99 €	oui	606,9	706	+ 99 €
TESLA	Modèle X	électrique	61,5	1205	+ 1144 €	oui	61,5	1105	+ 1044 €
Toyota	Long Verso	diésel	856,9	1026	+ 169 €	oui	781,9	926	+ 144 €
Toyota	Higlander	hybride	1834,6	3983	+ 2148 €	non	1734,6	3983	+ 2248 €
Volkswagen	Touran	diésel	346,5	411	+ 64 €	oui	346,5	311	- 36 €
Volkswagen	Tiguan	essence	606,9	792	+ 185 €	oui	606,9	692	+ 85 €
Volvo	XC90	diésel	3569,9	5795	+ 2225 €	non	3469,9	5795	+ 2325 €
Volvo	XC90	hybride	3469,9	886	- 2584 €	non	3469,9	886	- 2584 €

Liste de voitures arrêtée en aout 2022

Une taxe auto plus élevée pour les voitures familiales  
Analyse de la réforme wallonne de la taxe de mise en circulation

Marque	Modèle 5 places	TMC actuelle + écomalus	TMC future	Différence de TMC	Réduction familles nombreuses pour la future TMC applicable?
<b>Skoda</b>	Octavia combi Essence	86,1	76	-10	non
	Octavia combi HEV	1734,6	278	-1456	oui
<b>Opel</b>	Astra Sport tourer Essence	86,1	81	-6	oui
	Astra Sport tourer HEV	606,9	105	-502	oui
<b>Renault</b>	Megane Grandtour Essence	606,9	597	-10	oui
	Megane Grandtour HEV	867,3	698	-169	oui
<b>VW</b>	Caddy 5 places Diésel	86,1	96	10	oui
	Golf Essence	86,1	74	-12	non

Liste de voitures arrêtée en aout 2022

**Aout 2023**

Alexandra Woelfle

[a.woelfle@liguedesfamilles.be](mailto:a.woelfle@liguedesfamilles.be)

